REGLEMENT DE L'EVENEMENT

La Baleine En Course

ASSOCIATION ORGANISATRICE

Association Grand Raid de Camargue (association W302011165, n° Siret : 80926410400013).

ÉPREUVES

Les épreuves, leurs caractéristiques et les tarifs, figurent sur la page internet dédiée à l'événement : https://www.labaleine.fr/les-courses/.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout participant doit valider le règlement intérieur et les documents requis par l'organisation lors de son inscription.
Les courses chronométrées sont ouvertes aux catégories et conditions en vigueur, prévues par la Fédération Française d'Athlétisme. En application de la loi du 2 mars 2022 et de la circulaire FFA n°3 du 16 janvier 2024, tout concurrent :

→ **Majeur** doit fournir à l'inscription une « **Attestation Parcours Prévention Santé** » (5€, valable 1 an), accessible **ICI**.

→ **Mineur** doit fournir un « **Questionnaire de Santé** » (gratuit, valable seulement le jour de la course), accessible **ICI**.

ACCEPTATION DU REGLEMENT

Ce règlement comprend des critères nécessaires à la gestion et la réussite de l'événement. Tout participant s'engage sans réserve à en respecter l'esprit et le contenu, et dégage la responsabilité des organisateurs pour toute incompréhension, incident ou accident pouvant survenir entre autres du non-respect de celui-ci. Dans le cadre des décisions qui lui incombent, l'organisateur, dans l'intérêt de la manifestation et de l'ensemble de ses acteurs, peut être amené à le modifier à tout moment.

INSCRIPTIONS

Une inscription est non cessible. Elle est validée seulement si elle présente, trois jours avant la date de l'événement, l'ensemble des renseignements et documents requis, le paiement complet, et la validation du présent règlement.
A défaut, elle pourra être considérée par l'organisation comme nulle, et sujette à un remboursement partiel.
Les inscriptions se font uniquement via le site internet de l'événement, avec paiement par carte bancaire mis en œuvre par son prestataire dédié.
Tout dossier incomplet au moment du retrait des dossards entraînera l'impossibilité de remise du dossard au participant(e) et la non-participation de celui-ci à l'évènement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration, d'échange de dossard non validé ou de course/rando sans dossard.

MODIFICATION EVENTUELLE ET FORTUITE DES EPREUVES

Pour des raisons fortuites (météorologie, sécurité physique et/ou sanitaire, recommandation émanant des autorités compétentes pour satisfaire aux lois ou prescriptions d'usage en matière de sécurité, de santé, et d'écologie …) et à quelque moment que ce soit, l'organisation se réserve le droit de modifier la configuration totale de l'événement.

DROIT DE RETRACTATION SUITE A L'ACHAT EN LIGNE DE DOSSARDS

L'acquisition en ligne de dossard par un coureur (consommateur), auprès d'un organisateur (professionnel), en vue de sa participation à une compétition sportive à une déterminée est, au sens du Code de la consommation, un contrat conclu à distance régi par l'Article L221-1. L'objet de ce contrat est catégorisé dans les « prestations d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ». Le législateur exclut expressément en ce cas, le droit au délai légal de rétractation de 14 jours (Article L221-28 - alinéa 12).
De fait, l'organisateur ne peut donc accorder au coureur un délai de rétractation pour se faire rembourser son dossard.

ASSURANCE ANNULATION D'INSCRIPTION

Nous vous proposons, lors de votre inscription en ligne et impérativement avant sa validation, de souscrire à la Garantie Annulation proposée par « BEticketing ». Les participants peuvent ainsi annuler leur participation et être remboursés, sous certaines conditions, à hauteur de 80 % de la valeur de leur dossard, et ce jusqu'à 72h après l'événement. Consultez les conditions générales de vente de l'assurance annulation **ICI**.

ANNULATION OU REPORT DE L'EVENEMENT

Agissant au regard des décisions des autorités administratives, l'organisation peut être amenée à modifier, reporter voire annuler l'événement ; pour des motifs météorologiques, environnementaux, sanitaires, sécuritaires, et autres. Aucun dossard ne sera alors remboursé.
Selon la date à laquelle l'annulation de l'évènement est prononcée, un report ou remboursement partiel de l'inscription pourra éventuellement être proposé par l'organisation, sans obligation pour cette dernière.

ASSURANCES

L'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile obligatoire pour l'organisation de la manifestation.
Cependant, cette assurance **ne couvre pas les risques individuels des participants.**
Les participants renoncent expressément à tous recours envers l'organisation et ses prestataires d'organisation.
Pour répondre aux nécessités assurantielles des non licenciés et/ou des personnes sans assurance complémentaire, nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance individuelle accident, comme celle proposée par notre partenaire **Assur Connect**, qui est spécialement conçue pour votre utilité. Elle vous couvre en cas de blessure en entrainement et compétition, frais médicaux, responsabilité civile personnelle, frais de recherche et de secours, assistance rapatriement sur la base des frais réels. Découvrir les détails et souscrire à l'offre : **ICI**.

ABANDON ET RAPATRIEMENT

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle.
Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui invalide son dossard.
Le coureur conserve son dossard invalidé comme laissez-passer pour accéder aux navettes, bus, repas, salles de soins…
Le rapatriement sera décidé avec le chef de poste qui préviendra la navette de rapatriement.
Lors de la fermeture du poste, l'organisation peut, dans la mesure des moyens disponibles, rapatrier les coureurs ayant abandonné et encore présents sur le poste.
En cas de conditions météo défavorables justifiant l'arrêt partiel ou total de la course, l'organisation assure le rapatriement des coureurs arrêtés dans les meilleurs délais possibles.
En cas d'abandon avant un point de contrôle, il est impératif de revenir au point de contrôle précédent et de signaler son abandon au chef de poste, sauf en cas de rencontre avec les personnes chargées de fermer le parcours, ceux-ci invalident le dossard et vous conseillent sur la procédure. Le coureur n'est alors plus sous le contrôle de l'organisation.

RAVITAILLEMENTS, SEMI-AUTOSUFFISANCE

La semi-autosuffisance est la règle. Des postes de ravitaillements solides et/ou liquides sont proposés. Tout concurrent doit veiller à disposer de la quantité d'eau et d'aliments nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

DOSSARDS, PUCES, TAGS

Les dossards, puces ou tags sont remis personnellement aux coureurs aux horaires et conditions de retrait précisés sur le site internet. Il est possible de les faire retirer par une tierce personne sur présentation de votre carte d'identité. Un dossard doit être en permanence visible. Il peut aussi servir de laissez-passer aux prestations, et n'est donc pas retiré.
Le moyen de chronométrage est désactivé en cas d'arrêt de la course, d'abandon, de non-respect d'une décision d'un membre de l'organisation, d'une arrivée hors délais sur une barrière horaire, ou sur une aire de pointage intermédiaire.

COVOITURAGE ET NAVETTES

Lorsque l'événement propose un tracé itinérant, vous pouvez réserver gratuitement votre place dans le bus navette.
Sur notre site internet, un service de covoiturage vous est proposé.

RESPECT DES EXIGENCES SANITAIRES EVENTUELLEMENT EN VIGUEUR

La crise sanitaire a bouleversé l'ensemble de nos activités sportives au point de nous pousser à repenser l'organisation de nos événements, et de nous responsabiliser individuellement et collectivement sur une nouvelle forme de pratique.
Les instances gouvernementales et sportives nous imposent des consignes précises à respecter et faire respecter :

- Respect de l'hygiène sanitaire recommandée en préalable à l'événement
- La signature éventuelle et le respect de la charte du coureur « engagement post Covid-19 »
- Des consignes seront affichées et expliquées lors de l'événement, consignes à respecter scrupuleusement.

La charte suivante s'impose alors à chaque participant et bénévole, et toute situation revêtant un caractère sanitaire particulier post manifestation est à signaler au numéro de téléphone officiel de l'organisation, sous 14 jours.

CHARTE D'ENGAGEMENT DU COUREUR ET DU BENEVOLE EN CAS DE MESURE SANITAIRE

Conscient que la participation à tout événement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement, et de nos valeurs environnementales en tant que coureur de l'événement, je m'engage à :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur, en particulier dans les espaces fermés, semi-ouvert ou à forte densité de personnes, lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation, afin de minimiser les risques sanitaires :

- Que je sois coureur ou bénévole :
  - Ne pas cracher au sol,
  - Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle,
  - Ne pas jeter de déchets sur la voie publique,
  - Respecter et laisser les lieux publics propres,
- Si je suis coureur :
  - Port du masque sur la zone de départ, que je garde sur moi pendant la course, et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie,
  - Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants, et en utilisant toute la largeur de la chaussée,
  - Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...).
- Si je suis bénévole :
  - Port du masque et de gants en poste,

3/ Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants ou bénévoles.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie coronavirus virgule si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepté en bar à l'événement, que ce risque sanitaire et potentiellement grave chez les plus fragiles (plus 65 ans, porteur de maladies chroniques, femme enceinte).

6/ Si j'ai présenté le Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si :

- Si je suis coureur : si la pratique des efforts intense et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant un dénivelé important et à fortiori en altitude.
- Si je suis bénévole : si ma santé me permet de tenir mon poste envisagé.

7/ Ne pas participer, si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de maladie après la course.

9/ Utiliser si possible l'application « Tous Anti-Covid » préalablement à ma venue sur l'événement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports.

En validant le présent règlement, je valide aussi de fait cette charte.

ENGAGEMENT DES CONCURRENTS

Au-delà du fait de remplir les conditions administratives d'usage, tout concurrent doit être conscient que :

- La longueur et la spécificité de chaque épreuve requièrent une préparation adéquate, une réelle capacité d'autonomie permettant de gérer les difficultés rencontrées (conditions climatiques, problèmes physiques, mentaux, ou digestifs découlant d'une grande fatigue, douleurs musculaires ou articulaires, les petites blessures...)
- Le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ces problèmes.
- La sécurité dépend de la capacité du coureur à s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles.
- Il est vivement déconseillé de prendre le départ d'une course sous traitement médical.
- L'automédication ne se substitue pas à l'avis de son médecin.
- Les pastilles de sel ne sont pas la meilleure solution d'hydratation.

MATERIEL OBLIGATOIRE

Tout concurrent doit avoir en permanence sur lui le matériel obligatoire dans un sac non échangeable sur le parcours, sous peine de mise hors course. L'organisation pourra faire des contrôles inopinés.

Aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements, donc vous devez avoir une éco-tasse personnelle.
Pour l'ensemble des épreuves hors plus petite distance de 12 km ou moins :

- téléphone mobile en charge pleine avec le n° du PC Course pré-enregistré. Ne pas masquer son numéro.
- casquette, ou casquette type saharienne, ou bandana ou tour de cou.
- couverture de survie.
- 500 ml d'eau minimum, et aliments nécessaires pour rallier chacun des points de ravitaillement.

- Pour l'Ultra Baleine :
  - bande élastique adhésive permettant de faire un bandage ou un strapping (min 80 cm x 3 cm)
  - frontale avec piles neuves pour le 100 km (la tester avant le départ), sifflet et spray anti-insectes

Matériel Conseillé : Chaussures de trail ou chemins, lingettes nettoyantes, vêtements de rechange, lunettes de soleil, crème solaire, spray anti-insectes, vaseline ou crème anti-échauffement...

RAVITAILLEMENTS

Vous devez privilégier l'autosuffisance, et des poubelles sont disponibles pour y déverser vos déchets.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Tout concurrent doit se soumettre de fait aux contrôles anti-dopage de la cellule officielle, sous peine de sanctions.

REPOS & DOUCHES

Selon les commodités ou les obligations sanitaires éventuelles, elles sont accessibles aux concurrents de la plus longue distance. Cela étant, il est vivement recommandé d'utiliser des lingettes spécifiques à cette fin.

RESPECT DES PERSONNES ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'objectif de la manifestation est de promouvoir le sport-santé, ainsi que la sensibilisation environnementale avec les richesses naturelles et culturelles des espaces traversés, dans le respect d'une démarche éco-responsable. L'événement est pleinement engagé dans cette démarche avec ses partenaires, et s'engage à le partager avec vous.
Il est important de : privilégier le co-voiturage et les transports en commun, ne rien jeter, respecter la faune et la flore, le tracé balisé, utiliser les poubelles présentées, respecter l'ensemble des acteurs de la manifestation jusqu'à la solidarité nécessaire… Tout comportement contraire et motivé, sera sanctionné par une mise hors course et selon le cas, par la prise en charge des dommages causés.

CONSIGNE D'EFFETS PERSONNELS DES PARTICIPANTS

Les possibilités d'hébergement figurent sur le site internet. En cas d'ouverture d'une consigne mobile, les effets personnels des coureurs, seront rapatriés vers le l'arrivée. L'organisation décline toute responsabilité en cas de manquement moral au bon déroulement de ce service.

PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Tout membre de l'organisation est habilité à faire respecter le règlement et en appliquer les sanctions prévues :

- Disqualification immédiate, mise hors course : manquement au règlement, raccourci important dans le parcours, refus d'un contrôle par l'organisation, absence du matériel obligatoire, jet volontaire de détritus par un participant ou un membre de son entourage, refus d'obtempérer à un ordre de l'organisation, départ du poste de contrôle après la barrière horaire. Tout comportement portant atteinte à l'environnement naturel, culturel ou humain sera sanctionné.
- Disqualification immédiate et à vie : Triche (partage de dossard, utilisation de moyens de transport, ,…)
- Pénalité d'une heure : non-assistance à une personne en difficulté, assistance en dehors des zones autorisées, raccourci volontaire ne représentant pas un raccourci important.
- Pénalité de vingt minutes : défaut de dossard visible ou port non conforme (à corriger immédiatement sous peine de disqualification), attitude dangereuse avérée, accompagnement sur le parcours hors zone tolérée.
- A l'appréciation de l'organisateur : absence de puce électronique, absence de passage à un point de contrôle.

SPONSORS INDIVIDUELS

Les coureurs sponsorisés sont autorisés à faire apparaître les logos de leurs sponsors que sur leurs effets et matériels personnels. La mise en avant d'autres accessoires publicitaires est à demander auprès de l'organisation.

SÉCURITE ET ASSISTANCE MÉDICALE

Des postes de secours sont implantés sur le parcours, en liaison radio ou téléphonique avec le PC Course.
Une équipe médicale de régulation est présente pendant toute la durée des épreuves au PC Course d'arrivée.
Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en difficulté ou danger avec les moyens propres à l'organisation ou conventionnés. Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant à un poste de ravitaillement ou de secours,
- en appelant le PC Course ou les pompiers directement (112),
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.
N'oubliez pas que des aléas de toutes sortes, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.
Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.

En cas de nécessité, il sera fait appel au secours officiel qui prendra la direction des opérations et mettra en œuvre tous les moyens appropriés, y compris héliportés. Les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels seront supportés par la personne secourue qui devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.
Tout coureur ayant un problème médical sévère doit se signaler auprès de l'infirmerie située à l'arrivée de la Course.

ASSISTANCE

Une assistance personnelle est tolérée uniquement sur les points de ravitaillement accessibles, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage mis à disposition par le chef de poste.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être formulée par écrit, déposée au PC Course ou envoyée par courrier à l'organisation.

CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour chaque course est émis un classement général, et un classement pour chaque catégorie homme et femme. Pour la gestion des podiums, sont récompensés, sans possibilité de cumul, les trois premiers hommes et femme ou duos, au général puis, et solo, les premiers de chaque catégorie (10 ans) si les circonstances sanitaires nous l'y autorise.
Seuls, ceux qui franchissent l'arrivée sont classés et classent leur équipe, et le détail est apposé sur notre site internet.

DROITS À L'IMAGE et CNIL

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image dans le cadre de l'évènement, avant, pendant et après l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (articles 34 à 38) de rectification et de suppression (article 26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer, vous devez contacter l'organisation et ses partenaires. Vous pouvez également à tout moment demander de ne plus recevoir de mail.

L'organisation de la Baleine En Course